

Dossier Linky

Le compteur

Présentation officielle

Nouveau compteur «intelligent» permettant

- de relever à distance et en continu notre consommation d'électricité, faisant donc l'économie d'un salarié, et permettant à l'abonné d'avoir accès via un site internet à sa consommation.

- au fournisseur de mieux gérer le choix de la source en fonction de l'intégration de différents types de production : nucléaire, solaire, vent, marées etc...

Mais :

- rien de plus facile que de jeter un coup d'oeil sur le cadran de nos compteurs électroniques pour connaître à tout instant notre consommation,

- la politique énergétique de nos gouvernants consiste plutôt au maintien dominant du nucléaire, quitte à envisager la possibilité d'un « accident » nucléaire plutôt que l'arrêt d'un seul réacteur.

- Le compteur Linky n'a une durée de fonctionnement que de 15/20 ans, alors que nos actuels compteurs électroniques une durée de 50/60 ans

Fonctionnement

Il s'agit d'injecter dans les réseaux du Courant Porteur en Ligne, le CPL superposé au courant électrique alternatif de 50 ou 60 Hz, un signal à plus haute fréquence et de faible énergie. Mais le réseau électrique n'est pas adapté au transport de hautes fréquences car il n'est pas blindé. En conséquence, la plus grande partie de l'énergie injectée par le modem CPL est rayonnée sous forme d'onde radio.

Une fois installés, ces compteurs envoient leurs informations vers les transformateurs de quartier, situés souvent près des habitations, pour repartir par téléphonie mobile via des répéteurs et des concentrateurs disposés sur la voie publique et sur les toits d'immeubles.

Cette technologie est assez peu fiable, ses limites sont:

- la panne de courant (le modem et les PC fixes sont également affectés);
- le risque de piratage ou vol d'information à partir du réseau, principalement en extérieur : l'information confidentielle doit être chiffrée et les logiciels de chiffrement sont déjà disponibles;
- le risque de «saturation» ou parasitage de certains réseaux;
- les multiprises qui atténuent les signaux;
- le risque d'incompatibilité de certains matériels ou protocoles mis en place par le passé, dû à l'absence d'une standardisation unique. Autrement dit, risques de pannes des appareils électroménagers;
- le risque certain d'une augmentation de la facture par obligation de souscrire un contrat d'une puissance supérieure pour éviter les coupures de courant intempestives lors de dépassements passagers de la consommation autorisée par le type de contrat, notamment lors d'un coup de froid avec le chauffage électrique.

Risques sanitaires

La Criirem [fondée par Michèle Rivasi] comme Next-up, association d'électro-hyper sensibles estiment qu'il faut se tenir à au moins 2 mètres d'un compteur et du réseau intérieur, et à au moins 5 mètres d'un répéteur ou d'un concentrateur pour éviter le champ des ondes électro-magnétiques. Mission quasiment impossible dans tout type de logement. Quant à l'environnement extérieur, ces compteurs ne feront qu'« *augmenter le brouillard électromagnétique* », qui n'en avait pas besoin. « *C'est du délire technologique,* » estime Pierre Leruz. « *On fait encore passer les problèmes de rentabilité avant les problèmes de santé.* »

Histoire

105 000 compteurs communicants ont été désinstallés au Canada à cause de 8 départs d'incendies. En France, pendant la phase expérimentale dans la région lyonnaise et en Indre et Loire, les 7 départs d'incendies n'ont pas empêché ERDF de juger les résultats comme positifs.

La Nouvelle République : « *Vous pouvez visualiser le documentaire « take back your power » https://www.youtube.com/watch?v=dgK14I7_cDw qui présente l'expérience désastreuse aux États-Unis des compteurs intelligents. De plus, le ministère de l'Énergie britannique confirme les discussions avec le ministère de la Santé sur les risques sanitaires des nouveaux compteurs d'électricité, de gaz et d'eau. Par ailleurs, l'Allemagne n'a pas validé le déploiement de ces compteurs sur son territoire, elle a repris les conclusions d'une étude du cabinet d'audit Ernst & Young qui stipule que l'adoption massive de nouveaux compteurs n'est pas dans l'intérêt du consommateur allemand. Pourquoi le serait-il pour le consommateur français ?* »

Donc, la France s'obstine. Pourquoi ?

Levons le masque

Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs,

producteurs, équipementiers, startups...

Hugues Meili Président-Directeur Général Niji : « *Les infrastructures Smart Grids (compteurs Linky, équipements sur les réseaux électriques et en aval compteurs dans les foyers) vont fournir des informations à un degré de précision sans précédent sur la consommation et la production électrique.* »

Convention ERDF:ADEME : « *Le programme Linky a pour ambition de créer un standard mondial de l'industrie du comptage évolué. Pour y parvenir, ERDF a bâti un système évolutif utilisant des technologies de pointe, capables de gérer de très importants flux de données.*

Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : Big Data, usages domotiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. »

Filière qui piaffe d'impatience, et à laquelle, entre autres, nos gouvernants n'ont rien à refuser ... sauf à inverser le rapport de forces ?

La résistance s'organise

Bien sûr, le premier geste consiste à refuser ce compteur chez soi, tout en sachant que le refus individuel du Linky ne nous protège en rien du rayonnement induit par le CPL que nos compteurs actuels n'arrêteront pas. Il faut savoir que les compteurs sont la propriété des communes ou des syndicats locaux de fourniture d'électricité. Il appartient donc à chacun de nous d'informer nos concitoyens et nos maires, manipulés par l'association des maires de France avec une lettre envoyée à tous les maires par le président d'ERDF. Déjà 174 communes à ce jour ont rejeté les compteurs communicants, mais la grande majorité de nos compatriotes est maintenue dans l'ignorance, et l'action individuelle est naturellement limitée.

Et pour conclure

Laissons la parole à Stéphane Lhomme :

*« Sachez aussi que le terme **Big Data** désigne la captation de toutes les informations possibles et imaginables... sur nous : nos habitudes, nos comportements, nos achats, nos fréquentations. C'est ce business-là, dont nous sommes censés être les cobayes et les victimes, que ErDF entend développer avec Linky.*

*ErDF est une entreprise de service public, mais le fait est que **son objet est totalement dévoyé au profit d'intérêts privés**. Linky est un Cheval de Troie : une fois installé, ce compteur sera notre pire ennemi, **présent dans nos domiciles, dans nos vies**.*

*Le pire est que **les communes**, propriétaires de compteurs d'électricité, institutions par nature au service des habitants, sont instrumentalisées dans le cadre du programme Linky au profit d'intérêts industriels et commerciaux.*

*De trop nombreux élus sont trompés (croyant probablement que les dirigeants d'EDF et ErDF représentent encore le service public !) et, en ne s'opposant pas à l'installation des compteurs communicants, **ouvrent la porte aux intérêts privés** qui vont utiliser ces compteurs pour leur business au détriment des habitants... »*